

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00656

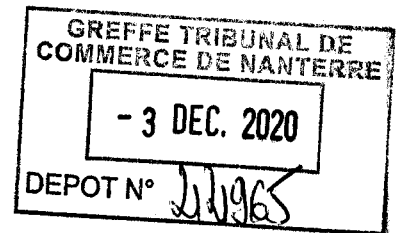
Numéro SIREN : 817 938 640

Nom ou dénomination : 360 CHD

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2020 sous le numéro de dépôt 44965

360 CHD
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : 36 rue de l'Ancienne Mairie
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

817 938 640 RCS NANTERRE



BILAN

(actif, passif, compte de résultat et annexes)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Certifié conforme
Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

1

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2020

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. 360 CHD		36 rue de l'Ancienne Mairie		Néant	
Adresse de l'entreprise		92100 BOULOGNE BILLANCOURT					
SIRET		81793864000015					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122019		31122018	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	5 406	042		5 406	5 406
	Total I (5)	044	5 406	048		5 406	5 406
ACTIF CIRCULANT	STOCKS { Matières premières, approvisionnements, en cours de production * Marchandises *	050		052			
		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	108 766	070		108 766	20 143
		072	8 980	074		8 980	6 428
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	92 919	086		92 919	70 903
	Charges constatées d'avance *	092	1 771	094		1 771	1 242
	Total II	096	212 436	098		212 436	98 717
	Total général (I + II)	110	217 842	112		217 842	104 123
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000		8 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		800		800	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		42 902		28 373	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		11 655		19 568	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		63 356		56 742		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		2 074		8 214	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		49 515		9 766	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	5 000	172		97 896	29 401
	Produits constatés d'avance	174		5 000			
	Total III	176		154 486		47 381	
Total général (I + II + III)				180		217 842	104 123
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD20.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise: S.A.R.L. 360 CHD										Néant ☐	
A - RESULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 31122019					Exercice N-1 clos le 31122018						
										1					2						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209				210												
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires		{ 209 215 217				{ 210 214 218		{ 510 306 408 793										
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222														
	Production immobilisée *						224														
	Subventions d'exploitation reçues						226														
Autres produits						230		5 435 3 727													
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232 515 741 412 520											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234														
	Variation de stock (marchandises) *						236														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238														
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240														
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242		184 404 123 192												
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243 577				244		5 337 8 657												
	Rémunérations du personnel *						250		222 344 186 144												
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)						252		82 531 69 145												
	Dotations aux amortissements *						254														
	Dotations aux provisions						256														
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		{ 259 260				262		6 511 2 506												
	Total des charges d'exploitation (II)										264 501 127 389 645										
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270 14 614 22 875											
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)						280														
	Produits exceptionnels (IV)						290														
	Charges financières (V)						294		108 230												
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				(VI) 300		324 102											
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)						306		2 527 2 975												
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310 11 655 19 568										
B - RESULTAT FISCAL										312 11 655 314											
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		1 124												
	Provisions non déductibles*						322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324		3 795												
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248		330		271										
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249				251														
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997														
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)		127									
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989		Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)		138											
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992											
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer		344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		993											
Divers*		Créance due au report en arrière du déficit		346		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)		655		Produits financiers exonérés du résultat imposé en RCM		649		Dédution exc simulateur de conduite							
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)		643		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)		645		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)		647		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 16 845 354											
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)						356													
		Déficits antérieurs reportables : *								360											
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 370 16 845 372											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **217 842 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 515 741 euros** et un total **charges de 504 086 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 11 655 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL					

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 406		5 406
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	108 766	108 766	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 000	2 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 980	6 980	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 771	1 771	
TOTAL DES CREANCES		124 923	119 518	5 406
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	2 074	2 074		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	49 515	49 515		
	Personnel et comptes rattachés	24 216	24 216		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 879	25 879		
	Impôts sur les bénéfices	1 486	1 486		
	Taxes sur la valeur ajoutée	29 231	29 231		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 499	7 499		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	9 586	9 586		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	5 000	5 000		
TOTAL DES DETTES		154 486	154 486		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		310			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		6 450			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

--	--	--	--	--	--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Charges à payer		7 873
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 356
FRS - FACT. NON PARVENUES	1 356	
Dettes fiscales et sociales		6 517
PROV CONGES PAYES	3 239	
PROV CHARGES / CONGES A PAYER	1 392	
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	1 886	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		31/12/2019	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION			1 771	5 000
Charges et Produits FINANCIERS				
Charges et Produits EXCEPTIONNELS				
TOTAL			1 771	5 000

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		324
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		324
CHARGES EXCEPTION./OP.GESTION	53	
PENALITES ET AMENDES FISCALES	271	
Résultat exceptionnel		(324)

360 CHD
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : 36 rue de l'Ancienne Mairie
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

817 938 640 RCS NANTERRE

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos soit un bénéfice s'élevant à un montant de **11.654,65 euros** de la manière suivante :

- La somme de **5.760,00 €**
Au titre de distribution de dividendes,

Ce dividende correspond à **0,72 €** par part et sera mis en paiement à compter de ce jour.

Par application des dispositions de l'article 28 de la Loi de finances pour l'année 2018 modifiant l'article 117 quater du Code Général des Impôts et applicables aux distributions de dividendes mise en paiement à compter du 1^{er} janvier 2018, cette distribution de dividendes serait soumise à un prélèvement au taux forfaitaire de 12,8 %.

Ce prélèvement est applicable à l'ensemble des revenus distribués, perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France et imposés à l'impôt sur le revenu. Il serait liquidé sur le montant brut des revenus auxquels il s'applique.

Seules peuvent en être dispensées les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune). En pareil cas, conformément à l'article 242 quater du CGI, la demande de dispense aura dû être formulée, sous la responsabilité du contribuable, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Il est précisé que les contribuables pourraient toutefois toujours opter pour le bénéfice de l'ancien régime fiscal lorsque ce dernier leur est plus favorable, savoir l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec un abattement de 40 % applicable sur le montant brut du dividende perçu.

Il est enfin rappelé que le montant des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine (CSG, CRDS, prélèvement de solidarité, prélèvement social et contribution additionnelle), exigible à raison de la présente distribution et dont le taux s'élève désormais à 17,2 % quel que soit le régime d'imposition choisi par le contribuable, serait prélevé à la source.

- Le solde, soit la somme de **5.894,65 €**
Au poste « Autres Réserves »

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions intervenues au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le 31.12.2016 : Néant

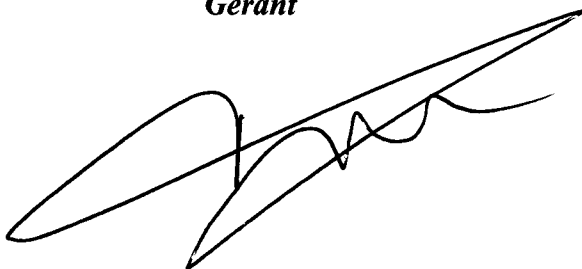
Exercice clos le 31.12.2017 : Néant

Exercice clos le 31.12.2018 : 5.040 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur Arnaud DOUIN
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE**

Service des dépôts de comptes

4 Rue Pablo Neruda

92000 NANTERRE

Le 30 novembre 2020

**Dossier : DEPOT COMPTES 31.12.2019
SARL 360 CHD
817 938 640 RCS NANTERRE**

Interlocutrice :

Catherine CARAUX

catherine.caraux@lexicube-avocats.com

Ligne directe : 04.26.84.67.67

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt des comptes annuels, de la SARL 360 CHD :

- Affectation du résultat,
- Actif/passif/compte de résultat/annexes certifiés conformes par le représentant légal,
- 1 chèque de 45,80 euros à l'ordre du Greffe de Nanterre.

Dans l'attente du certificat de dépôt des comptes annuels et de la facture correspondant au coût de cette formalité,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Guillaume ROBERT

